

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Portant réglementation temporaire de circulation rue du Chemin de Fer

Le Maire de la Commune de SAINT-SATUR (Cher),

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2213-1,
- La loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,
- Le Code de la Route et notamment ses articles L 411-1, R 411-21-1, R.411-18, R 417-10
- La demande d'arrêté, reçus le 15 mai 2024 de la société AD DEMENAGEMENT domiciliée 123 route de Cours 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE,
- Qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que celle des personnes effectuant les travaux de déménagement au 2 rue du Chemin de Fer,

ARRETE

Article 1 : Le vendredi 07 juin 2024, de 9h30 à 13h00 la circulation de tout véhicule sera interdit, rue du Chemin de Fer, sur la portion comprise entre la rue Eugène Audonnet et la rue du Commerce. Une déviation sera mise en place par la rue des Braies afin de rejoindre la rue du Commerce. Le stationnement sera interdit au droit des travaux

Article 2 : Les dispositifs de signalisation nécessaires au balisage du chantier seront mis en place, par la société AD DEMENAGEMENT, conformément aux dispositions de la 8^{ème} partie (signalisation temporaire) du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992.

Article 3 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de SANCERRE,
- Monsieur l'Agent de Police Municipale de SAINT-SATUR,
- Monsieur le Directeur de la Société AD DEMENAGEMENT.

Ils sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-SATUR, le 28 mai 2024

Christian DELESGUES
Maire de SAINT-SATUR

